

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Honneur – Fraternité – Justice**



**MINISTERE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE**

**SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)**



**COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT DE LA SOMELEC**

-----  
**Appel à Manifestation d'Intérêt n° 02/2024/CMI pour le recrutement d'un  
consultant pour le suivi du projet de raccordement électrique du port de N'Diago  
ainsi que pour le suivi des travaux de l'opération LILO au niveau du poste  
225/90/33kV à Tiguent**

## I. CONTEXTE

Dans le cadre du Programme National de Développement des infrastructures Électriques, la SOMELEC a obtenu un financement du Fonds arabe de développement économique et social (FADES), (ci-après dénommé « Fonds »), en vue de financer le projet de raccordement électrique du port de N'Diogo et envisage d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) est émis.

## II. OBJECTIF DE L'AMI

Par le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), la SOMELEC, société nationale à capitaux publics, sise Avenue Boubacar Ben Amer à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, invite les consultants (firmes) ou groupements de consultants ayant une réputation internationale et possédant l'expérience requise pour manifester leur intérêt pour fournir les services décrits dans les Termes de références en annexe.

## III. DUREE ESTMEE DE LA MISSION

La durée totale pour l'accomplissement de cette mission est estimée **Trente (30) mois y compris la durée de garantie de Douze (12) mois**, à compter de la date de transmission par le Client de l'ordre de service de notification du démarrage de la mission.

## IV. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection fondée sur les qualifications du Consultant » (SQC).

L'évaluation des manifestations d'intérêt sera effectuée comme suit :

- a) Références dans les missions liées au suivi, au contrôle et à la supervision de travaux de construction de ligne de tension supérieure ou égale 90 kv et de longueur supérieure à 40 KM au cours des dix (10) dernières années (35 points)**

Soit N1 le nombre de missions liées au suivi, au contrôle et à la supervision de travaux de construction de ligne de tension supérieure ou égale 90 kV et de longueur supérieure à 40 KM au cours des dix (10) dernières années :

$N1 \geq 5$  : .....note n1 = 35 points

$N1 < 5$  : .....note n1 =  $(N1/5)*35$  points

- b) Références dans les missions liées au suivi, au contrôle et à la supervision de travaux pour de projets de construction de postes 90/33 KV d'une capacité de transformation minimale de 10 MVA au cours des dix (10) dernières années (30 points)**

Soit N2 le nombre de missions liées au suivi, au contrôle et à la supervision de travaux pour de projets de construction de postes 90/33 KV d'une capacité de transformation minimale de 10 MVA au cours des dix (10) dernières années :

$N2 \geq 5$  : .....note  $n2 = 30$  points

$N2 < 5$  : .....note  $n2 = (N2/5)*30$  points

**c) Références dans les missions liées au suivi, au contrôle et à la supervision de travaux pour de projets de construction de postes 225 KV comprenant au moins 5 travées au cours des dix (10) dernières années (20 points)**

Soit  $N3$  le nombre de missions liées au suivi, au contrôle et à la supervision de travaux pour de projets de construction de postes 225 kV comprenant au moins 5 travées au cours des dix (10) dernières années :

$N3 \geq 5$  : .....note  $n3 = 20$  points

$N3 < 5$  : .....note  $n3 = (N2/5)*20$  points

**d) Références dans les missions au suivi, au contrôle et à la supervision de travaux de construction de ligne et poste HT dans des zones inondables, marécageuse au cours des dix (10) dernières années (15 points)**

Soit  $N4$  le nombre de missions liées au suivi, au contrôle et à la supervision de travaux de construction de ligne et poste HT dans des zones inondables, marécageuse au cours des dix (10) dernières années :

$N4 \geq 3$  : .....note  $n4 = 15$  points

$N4 < 3$  : .....note  $n4 = (N3/3)*15$  points

La note globale  $N$  est définie comme suit :

$$\underline{N = N1 + N2 + N3 + N4}$$

Le candidat qui obtient la note globale  $N$  la plus élevée sera invité pour présenter des propositions technique et financière.

**V. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point VII ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre notamment les éléments suivants :

- Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du Chef de file du groupement de Consultants (en cas de groupement) et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du Chef de file du groupement sera considérée comme étant celle du groupement. En cas de groupement, le dossier de candidature doit comprendre un Accord de groupement signé par tous les membres du groupement qui montre que tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution de la totalité du Marché conformément à ses termes. Seuls les groupements dont les membres sont solidaires seront acceptés. Les candidatures présentées par des groupements dont les membres ne sont pas solidaires ne seront pas évaluées et seront écartées.
- Les références dites pertinentes qui correspondent aux qualifications techniques et à l'expérience en rapport avec les prestations demandées. Ces références dites pertinentes doivent impérativement être présentées dans un tableau correspondant au modèle qui suit :

<b>A) Missions liées au suivi, au contrôle et à la supervision de travaux de construction de lignes de tension supérieure ou égale 90 kv et de longueur supérieure à 40 KM au cours des dix (10) dernières années</b>				
<b>Objet de la mission et résumé sur les réalisations</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Pays</b>	<b>Adresse du bénéficiaire</b>	<b>Coût estimé des prestations confiées au candidat en US\$ (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement).</b>
<b>B) Missions liées au suivi, au contrôle et à la supervision de travaux pour de projets de construction de postes 90/33 KV d'une capacité de transformation minimale de 10 MVA au cours des dix (10) dernières années :</b>				
<b>Objet de la mission</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Pays</b>	<b>Adresse du bénéficiaire</b>	<b>Coût estimé des prestations confiées au candidat en US\$ (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement).</b>
<b>C) Missions liées au suivi, au contrôle et à la supervision de travaux pour de projets de construction de postes 225 KV comprenant au moins 5 travées au cours des dix (10) dernières années</b>				
<b>Objet de la mission</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Pays</b>	<b>Adresse du bénéficiaire</b>	<b>Coût estimé des prestations confiées au candidat en US\$ (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement).</b>

<b>D) Missions liées au suivi, au contrôle et à la supervision de travaux de construction de lignes et postes HT dans des zones inondables, marécageuse au cours des dix (10) dernières années :</b>					
<b>Objet de la mission</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Pays</b>	<b>Zone du projet et nature du sol</b>	<b>Adresse du bénéficiaire</b>	<b>Coût estimé des prestations confiées au candidat en US\$ (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement).</b>

- L'évaluation de l'expérience pertinente du candidat sera effectuée **uniquement** sur la base des informations fournies dans le tableau cité ci-dessus. Toute référence qui n'est pas indiquée dans ledit tableau ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.
- Le tableau regroupant les références pertinentes doit impérativement être signé et cacheté par le candidat.
- Seuls les missions pour lesquels les candidats ont fourni des attestations de bonne exécution établies par les bénéficiaires desdites missions seront prises en compte lors de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt ;
- Pour permettre à la SOMELEC de vérifier éventuellement la véracité des attestations, les candidats sont tenus d'indiquer, pour chaque attestation fournie, l'adresse mail et le numéro de téléphone d'un responsable qui peut confirmer l'authenticité de ladite attestation ;
- Seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte lors de l'évaluation.

## **VI. INFORMATIONS ET CLARIFICATION**

Pour toute information complémentaire ou clarification les soumissionnaires intéressés peuvent s'adresser par écrit à :

**Monsieur le Conseiller Spécial Chargée de la Cellule des marchés de la SOMELEC**

**Direction Générale de la SOMELEC**

**Cellule Chargée des Marchés**

**Siège SOMELEC ; 4ème étage**

**Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355**

**Nouakchott (Mauritanie)**

**Téléphone fixe : 00 222 45 29 03 89**

**Mail : [cmsomelec@gmail.com](mailto:cmsomelec@gmail.com)**

## VII. DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les dossiers de manifestations d'intérêt, rédigés en langue française doivent être remis **au Secrétariat de la Cellule des Marchés de la SOMELEC** ou transmis par voie électronique au plus tard le **07/03/2024 à 12 heures locale GMT,** l'adresse ci-après :

**Monsieur le Conseiller Spéciale Chargée de la Cellule des marchés de la SOMELEC**

Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355

Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89

Email : [cmsomelec@gmail.com](mailto:cmsomelec@gmail.com);

Nouakchott (Mauritanie)

Le Dossier de candidature doit porter la mention suivante :

**(Appel à manifestation d'intérêt n°02/CMI/2024 pour le recrutement d'un consultant pour le suivi, contrôle et supervision des travaux du projet de raccordement électrique du port de N'Diogo ainsi que pour le suivi des travaux de l'opération LILO au niveau du poste 225/90/33kV à Tiguent.)**

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT DE LA  
SOMELEC**

**TALL OUSMANE**